

Conseil communal Procès-Verbal

Séance du 11 septembre 2023 à 19H00

- Présents : Maxime DAYE, Bourgmestre - Président;
Léandre HUART, Ludivine PAPLEUX, Echevins;
Bénédicte THIBAUT, Présidente du CPAS;
André-Paul COPPENS, Olivier FIEVEZ, Echevins;
Jean-Jacques FLAHAUX, Martine DAVID, Michel BRANCART, Yves GUEVAR, Nathalie WYNANTS, Christophe DECAMPS, Guy DE SMET, Anne-Françoise PETIT JEAN, Christiane OPHALS, Muriel DE DOBBELEER, Martine GAEREMYNCK, Eric BERTEAU, Pierre-Yves HUBAUT, Agnès MUAMBA KABENA, Sabine CORNELIUS, Christine KEIGHEL-EECKHOUDT, Conseillers Communaux.
Bernard ANTOINE, Directeur Général.
- Excusé(s) : Angélique MAUCQ, Echevine;
Nino MANZINI, Pierre André DAMAS, Henri-Jean ANDRE, Laurent LAUVAUX, Conseillers Communaux.

SEANCE PUBLIQUE

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Objet n°1 - Directeur général - stratégie - présentation du PST remanié - adoption par le Collège communal - information au Conseil communal

Le Conseil communal

Vu le CDLD notamment l'article L1124-1 ;

Vu le Décret du 19.7.2018 instituant le programme stratégique transversal dans les pouvoirs locaux;

Vu le programme stratégique transversal de la Ville de Braine-le-Comte approuvé par le Collège communal et présenté pour acte au Conseil communal du 2 septembre 2019;

Attendu que la programmation telle qu'approuvée nécessitait une reformulation idoine au regard de la philosophie du décret du précité;

Attendu qu'une proposition a été remise au Collège communal le 17 juin 2020 par le Directeur général;

Considérant que la situation de crise COVID a projeté le PST originel dans une relative léthargie depuis son adoption et qu'il n'était pas considéré comme prioritaire d'avancer sur sa reformulation au regard des autres priorités à laquelle la Ville a été confrontées;

Considérant que le PST s'est inscrit dans un moment de changement managérial : nouveau DG et nouvelle DF et que partant, il était difficile de gérer un PST ambitieux tout en mettant en œuvre une nouvelle dynamique organisationnelle dont le premier travail a été de remettre l'administration sur les bons rails, tant administrativement que financièrement;

Considérant que l'administration a subi une profonde transformation (toujours en cours) qui était prioritaire sur la mise en place de projets du PST et que, dans ce contexte, le Collège a adopté des objectifs stratégiques de management proposés par la direction générale qui ont été construits en parallèle du PST.

Considérant qu'il était déraisonnable de mettre en œuvre un PST ambitieux sans disposer d'une administration suffisamment solide sur ses fondations et dans ses métiers de base au risque d'être contreproductif;

Considérant que le Collège a dû gérer, principalement avec ses grades légaux, le plan de gestion 2023-2027 et que celui-ci, dans sa conception, est une forme de PST lié au maintien de l'équilibre budgétaire.

Considérant que la Ville, comme toutes ses consœurs, a été dans l'obligation de répondre à des appels à projets qui entrent en concurrence avec le PST et qui limitent le développement de projets propres;

Néanmoins, conformément au Décret du 19.7.2018, le Directeur général doit pouvoir justifier de l'état d'avancement du PST et des moyens mis en œuvre. Certaines actions ont été menées et d'autres se sont ajoutées.

Considérant que grâce à la nouvelle application Wanapp, le Directeur général a réencodé l'ensemble du PST (a minima) en tenant compte des réalisations, en tentant de corriger les éléments de difficulté et ainsi de correspondre au mieux à la réalité;

Considérant que dans une dimension plus novatrice, le PST est reformulé dans les objectifs du développement durable;

Considérant que le Directeur général doit présenter une évaluation, débattue en CODIR auprès du Collège communal et que celui-ci doit la présenter en séance publique du Conseil communal;

Considérant qu'une discussion a eu lieu entre membres du Collège, membres du CODIR et Directeur général en juin/juillet 2023;

Par ces motifs et après avoir délibéré,

PREND ACTE

Article unique - de l'évaluation intermédiaire du PST.

Objet n°2 - Direction générale - "Penser à demain - Agir aujourd'hui" - brainstorming et débat

Le Conseil communal, après échanges, acte un ensemble de propositions, d'axes, d'orientations politiques qui seront traduites dans un rapport qui sera annexé après sa rédaction.

Monsieur le Conseiller Yves GUEVAR, demande d'acter cette intervention du groupe Ensemble.

- Considérant la convocation au conseil communal transmise dans la bonne forme pour une séance exceptionnelle ce lundi 11 septembre 2023,

- Considérant les documents complémentaires transmis par le directeur général ce 05 septembre 2023 soit 7 jours ouvrés avant la réunion du conseil communal,
- Considérant les questions posées par la conseillère et cheffe de groupe Ecolo Anne-Françoise Petitjean au directeur général et les réponses de ce dernier,
- Considérant que la note explicative détaillée date du 17 juillet 2023 et que la procédure a déjà été entamée par la création d'un comité stratégique à l'été 2022 sans que les comptes rendus n'aient été transmis aux conseillers,
- Considérant que la note explicative reprend des éléments intéressants de réflexion, notamment que, nous citons :

Les dirigeants perdent progressivement la confiance du peuple,

La décision politique fait appel avec toujours plus d'importance à l'expertise externe qui la contraint,

Le pouvoir local est davantage évalué par le nombre de projets introduits et obtenus que par la réalisation de ses missions premières et régaliennes,

Qu'en ce sens, les appels à projets contribuent à la pression financière sur les pouvoirs locaux,

Que cela annihile l'initiative et la créativité locale puisque toute action financée est conditionnée par un programme (de subside) dicté par le niveau supérieur,

La pensée locale transforme donc les élus qui doivent bousculer, pour certains, leurs certitudes

- Considérant qu'il s'agit là d'une belle critique préalable du fonctionnement de la majorité et constitue un bref résumé des griefs que portent l'opposition au fonctionnement de la majorité actuelle, à savoir principalement la courses aux subsides sans vue stratégique globale cohérente à moyen et long terme,
- Considérant que l'inscription de ce processus à l'ordre du jour d'un conseil communal peut poser question quant à la légalité de la méthodologie,
- Considérant que le groupe Ensemble s'est opposé le 21 janvier 2019 à la déclaration de la politique communale (DPC) proposée par la majorité Braine/PS,
- Considérant qu'un programme stratégique transversal (PST) est la traduction en actes de la déclaration de la politique communale et considérant que le groupe Ensemble a pris acte du programme stratégique transversal 2018-2024 le 02 septembre 2019 et que sa mise à jour n'indique que les actions qui ont été menées, abandonnées ou en cours,
- Considérant que, contrairement à ce qui est annoncé, il n'y a pas d'éléments concrets justifiant l'urgence de la mise en œuvre du processus,
- Considérant qu'il ne semble pas adéquat au groupe Ensemble d'envisager un processus avant-gardiste qui va donner des orientations politiques alors que nous sommes en fin de mandature,
- Considérant qu'une séance publique du conseil communal doit permettre à tous les citoyens de pouvoir être présents physiquement dans la salle où se déroule le conseil alors que la convocation mentionne l'impossibilité aux citoyens d'assister physiquement à la réunion, ce qui nous semble contraire à la légalité,
- Considérant que le processus prévoit des questions qui n'ont pas été définies dans l'ordre du jour, de sorte qu'aucune analyse et préparation de réponse ne sont

envisageables et qu'une concertation préalable du groupe politique que nous représentons n'est pas possible,

- Considérant qu'il n'est pas prévu dans le CDLD (Code de Démocratie Locale et de Décentralisation) des interactions directes ou indirectes avec le public présent ou non physiquement alors qu'il est mentionné que les citoyens seront invités à participer durant la séance et que leurs idées et remarques seront partagées avec les conseillers pour enrichir les discussions,
- Considérant que l'utilisation exclusive d'outils numériques ne permet pas à tous les citoyens de s'inscrire dans le processus, ce qui peut se traduire par une discrimination et participe à la fracture numérique que le groupe Ensemble combat,

Le groupe Ensemble a décidé :

- De répondre présent à l'invitation au conseil communal comme le veut notre engagement politique auprès des citoyens,
- D'être à l'écoute des rapports et des échanges des conseillers,
- De ne pas être pleinement en mesure de **débattre** (voir intitulé de l'objet n°2) aujourd'hui, en séance public, sur un sujet important qui engage la politique de la future majorité et sa vision stratégique,
- De prendre acte du rapport, comme défini dans l'ordre du jour, sans pour autant le considérer comme étant engageant pour notre groupe.

Madame la Conseillère Anne-Françoise PETIT JEAN demande que son intervention soit actée.

- Nous vous remercions pour le document transmis intitulé : « Penser à demain - Agir aujourd'hui ». Celui-ci relève d'un travail et d'une réflexion importante réalisés en amont par le Directeur général, réflexion résultant d'un comité stratégique composé de membres de l'administration et d'élus du Collège mis en place à l'été 2022. Dans l'esprit de la démarche présentée aujourd'hui, peut-on savoir pour quelle raison l'opposition n'y a pas été conviée à l'époque ?
- Nous apprécions le fait que l'opposition soit associée à la démarche participative de ce Conseil extraordinaire. ECOLO a toujours soutenu tout processus allant vers une véritable participation citoyenne. Dans ce cadre, pour que tous les habitants qui le désirent puissent y être associés, n'aurait-il pas fallu que la note "**Penser à demain - Agir aujourd'hui**" soit mise sur le site de la ville ? Dans le même ordre d'idées, celui-ci informe qu'une solution peut être trouvée pour les citoyens non-numérisés et qui souhaitent participer. Avez-vous communiqué cette information par un autre canal que le site de la ville ? Avez-vous reçu des demandes de citoyens ?
- Cette démarche est aussi innovante et, en ce sens, pose questions, vous me l'avez dit et vous comprenez mes interrogations. Ce sont donc ces interrogations mais aussi des réserves, des regrets et des réflexions sur la globalité de la démarche que nous tenons à exprimer avant le débat qui nous est proposé.
- Concernant la transmission des documents, le délai est un peu court, on en a parlé. Vu le caractère exceptionnel du Conseil, pourquoi ne pas nous avoir permis de prendre le temps d'analyser le document plus en profondeur et, de ce fait, rendre le débat plus constructif ?
- Dans sa réponse, Monsieur le Directeur général nous a détaillé la procédure et toutes les étapes qui ont été nécessaires avant que sa note ne puisse nous parvenir, ce que nous

avons bien compris aussi. Mais dès lors, étions-nous obligés de tenir ce CC en septembre ? Pourquoi un délai aussi court ?

- Nous sommes rassurés puisque vous nous avez assuré que si une note du genre devait encore être envoyée aux conseillers, vous verriez avec le Collège pour éventuellement nous la faire parvenir plus tôt.
- Ce CC nous a été présenté comme une préparation au futur PST. Dès lors, nous rejoignons le groupe ensemble dans ses réflexions et ses interrogations. Puisqu'en principe, le PST est la transposition en objectifs stratégiques de la déclaration de politique communale, nous interrogeons aussi sur l'anticipation de celui-ci par rapport à la future majorité.
- Nous avons également une question par rapport au slogan « Une ville en vie ».

Ce slogan n'ayant pas fait débat au sein du Conseil communal, nous aimerions savoir qui l'a défini, si les habitants y ont été associés et depuis quand il est utilisé.

- N'oublions pas que notre commune, composée effectivement d'un noyau urbain, « Braine-le-Comte », et qui a reçu au XIX siècle le titre honorifique de ville est aussi composée de 5 villages. Il ne faudrait pas que ces villages et le vaste territoire rural qui composent notre commune ne se sentent exclus par le slogan.
- Nous nous interrogeons aussi sur la suite de la démarche. Dans la présentation sur le site de la commune vous parlez d'un premier brainstorming. Cela signifie-t-il qu'il y en aura d'autres ? Et si oui, quand auront-ils lieu, sur quels objets porteront-ils ?
- Le site nous informe aussi qu'il y aura une « consultation par réseaux d'acteurs ». Cette consultation sera-t-elle réalisée par l'administration ou par le Collège ?
- Nous voulons terminer en mettant en avant deux éléments positifs de la note. Nous soutenons le cadre de la démarche réflexive à savoir, « **Penser globalement, pour agir localement** ». Nous partageons également la définition des défis du monde actuel face auxquels les communes sont confrontées comme : « *Créer du lien social, favoriser la cohésion entre les personnes, agir pour réduire les impacts du réchauffement climatique, garantir la sécurité et la protection par le respect mutuel...* »
- Vous avez suivi la proposition de la Région Wallonne qui invite les pouvoirs locaux à définir leur stratégie au départ des 17 objectifs de développement durable. C'est une vision que nous partageons et qui est vraiment novatrice.

En conclusion, nous participerons de manière attentive et prudente à cette démarche proposée au Conseil communal. Nos réflexions montrent toutefois toutes les limites de celle-ci et posent de nombreuses interrogations sur ses objectifs et sa forme.

DONT PROCÈS-VERBAL.

PAR LE CONSEIL,

Le Directeur Général,

Le Président,

Bernard ANTOINE

Maxime DAYE